

Politique de la Ville de Saint-Pie

Développement durable

2025-2029

Mot du Conseil

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Pie s'efforce à faire des choix écoresponsables. En 2022, la Ville donne le mandat à la firme LCL Environnement inc. de faire l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) produits sur le territoire de la municipalité. La Ville souhaite alors procéder à la réalisation d'un inventaire de GES pour les volets collectif et institutionnel. Avec la caractérisation des GES liés à ses activités, la Ville souhaite préparer un plan d'action détaillé pour la réduction de ses émissions à court, moyen et long terme.

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons notre première politique de développement durable qui se concentre principalement sur la réduction des GES sur le territoire.

Nous remercions tous les acteurs qui ont participé de près ou de loin à la rédaction de la politique et à l'élaboration du plan d'action qui s'en suit.

Nous considérons que l'adoption de la politique de développement durable est le début d'un projet important qui saura rassembler la Ville, ses citoyens, ses institutions et entreprises ainsi que ses agriculteurs pour un avenir plus prometteur.

Le Conseil de Ville

Remerciements

Membres de la Commission sur le développement durable de la Ville de Saint-Pie :

- **Sylvain Lenancker**, représentant commercial
- **Bruno Leclerc**, représentant des citoyens
- **Abygaëlle Lapalme**, représentante jeunesse
- **Didier Ruel**, représentant agricole
- **Cody Stoutenburg Tardieu**, représentant industriel
- **Geneviève Hébert**, représentante du conseil
- **Laurence Bousquet**, représentante du conseil
- **Sylvie Guévin**, représentante substitut du conseil

Membres de l'administration de la Ville de Saint-Pie :

- **Dominique St-Pierre**, directrice générale
- **Robert Choquette**, directeur du Service des travaux publics
- **Annick Lafontaine**, greffière
- **Julie Nicolas**, directrice du Service des loisirs et des communications
- **Jean-Yves Bergeron**, coordonnateur en loisirs

Collaborateurs externes :

- **Luc Baillargeon-Nadeau**, directeur développement durable, LCL Environnement
- **Olivier Guilbert**, natif de Saint-Pie, bachelier au baccalauréat en développement durable du territoire de l'Université Laval
- **Marie-Eve Bernard**, citoyenne de Saint-Pie, agronome au MAPAQ Saint-Hyacinthe, membre du Conseil d'établissement de l'école au Cœur-des-Monts et du Conseil d'administration du CPE Les p'tites Pies

Membres du comité de développement durable (2022 à 2024) n'ayant pas poursuivi l'aventure avec la Commission, dont les travaux ont alimenté les avancées de la Commission :

- **Pascale Pinette**, représentante du Conseil
- **Pierre Blais**, représentant du Conseil
- **Pierre Renard**, représentant agricole
- **Jacinthe Martin**, représentante communautaire

Introduction

La crise climatique que nous vivons n'épargne aucune sphère de la société. Elle touche l'ensemble de nos communautés, de nos écosystèmes et de nos économies. En tant qu'acteurs locaux, les municipalités peuvent jouer un rôle clé dans la transition vers un avenir plus vert, plus responsable et plus résilient.¹

La Ville de Saint-Pie a su, au fil des décennies, se développer en harmonie avec ses habitants et son environnement naturel. Consciente des défis de la crise climatique actuelle, la Ville de Saint-Pie considère qu'il est, plus que jamais, de notre responsabilité collective de préserver l'équilibre entre le développement urbain et agricole, les besoins de notre communauté et la préservation de notre environnement.

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Pie a posé des gestes concrets pour contribuer à la réduction de son empreinte environnementale. Ceci fut possible notamment par l'élargissement de son réseau cyclable, la subvention de produits hygiéniques réutilisables, l'achat d'un véhicule électrique pour le Service des loisirs et d'un camion électrique pour le Service des travaux publics, ainsi que l'installation de deux bornes de recharge pour véhicule électrique sur son territoire. La Ville aspire à poursuivre l'application de gestes écoresponsables, consciente que les actions entreprises à l'échelle locale, même modestes, peuvent avoir un impact significatif à long terme sur la préservation de notre environnement, tout en inspirant d'autres à suivre cet exemple.

La Ville de Saint-Pie s'engage donc aujourd'hui officiellement dans la voie du développement durable par la publication de cette première politique portant sur le sujet. Celle-ci incarne l'engagement concret de la municipalité à répondre aux enjeux climatiques tout en promouvant la qualité de vie des citoyens. Elle s'articule autour de principes fondamentaux : la réduction de l'empreinte écologique de la municipalité, la valorisation des ressources naturelles et de nos terres, le soutien à une économie locale durable, la mobilité écoresponsable, ainsi que la sensibilisation et l'implication citoyenne.

La politique de développement durable, ainsi que le plan d'action y étant associé, sont l'aboutissement de la volonté de la Ville de Saint-Pie de s'inscrire dans un modèle de gestion plus responsable, plus inclusif et respectueux des équilibres naturels, tout en conciliant les besoins des générations présentes et futures.

Notre vision est simple : faire de Saint-Pie une municipalité où l'environnement, l'économie et la vie communautaire et sociale se rejoignent harmonieusement pour le bien-être de tous.

¹ <https://umq.qc.ca/dossiers/environnement/changements-climatiques/>

Définition du développement durable

L'usage de l'expression « Développement durable » a été utilisé pour la première fois dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies en 1987 (aussi appelé rapport Brundland). On y dit que le développement durable permet de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. »²

Mission et objectifs globaux

La politique de développement durable a pour mission de favoriser le développement durable à la Ville de Saint-Pie, en considérant les enjeux locaux.

Pour la période 2025 à 2029, l'objectif général de la Politique de développement durable consiste à diminuer l'émission de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Saint-Pie.

En parallèle, la Ville de Saint-Pie vise à favoriser la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur son territoire.

Champs d'action

La Ville de Saint-Pie souhaite intervenir au niveau de cinq **grands domaines** :

1. Communication, éducation et sensibilisation
2. Administration municipale
3. Aménagement et préservation du territoire
4. Transport et véhicules légers
5. Circularité et réduction du gaspillage

² Rapport Brundtland, 1987, <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

Objectifs spécifiques

- Sensibiliser et stimuler l'engagement des citoyens et des entreprises du territoire de Saint-Pie pour la mission du développement durable
- Réduire l'empreinte environnementale sur le territoire de la Ville de Saint-Pie
- Préserver les environnements naturels et favoriser un aménagement durable du territoire de la municipalité
- Favoriser la mobilité et le transport durable au sein de la municipalité et intermunicipal
- Optimiser la gestion des matières résiduelles, inciter à la réduction du gaspillage et encourager l'économie locale

La Commission sur le développement durable

Formée officiellement par résolution le 1^{er} octobre 2024, la Commission sur le développement durable représente un comité clé pour soutenir la mission du développement durable à Saint-Pie.

Le rôle d'une commission est d'étudier, de documenter et faire des recommandations au conseil municipal. Dans l'objectif de la réduction des GES sur son territoire, la Commission accompagne donc le conseil dans ses prises de décisions. Afin de bien saisir les enjeux locaux, la Commission est constituée de bénévoles multidisciplinaires de plusieurs milieux, soit des représentants de la jeunesse, des citoyens, du communautaire, du milieu agricole, du milieu commercial, du milieu industriel, ainsi que des conseillers municipaux.

Mandats de la Commission sur le développement durable

La Commission a comme mandat premier de mettre à jour le projet de Politique de développement durable (entamé par le premier comité de travail en 2022) pour la période 2025 à 2029 et de le présenter au conseil pour adoption.

La Commission a également comme mandat de proposer un plan d'action en concordance avec la Politique de développement durable et de le présenter au Conseil pour adoption. Le plan d'action sera ensuite mis en place par la Ville avec l'accompagnement de la Commission.

En tout temps, la Commission doit informer le conseil de ses avancées par des comptes-rendus.

Le mandat attribué à la Commission est sujet à évolution dans le temps, selon les besoins en matière de développement durable statués par la Ville de Saint-Pie.

Conclusion

En terminant, la réduction de l'empreinte écologique de la municipalité, la valorisation des ressources naturelles et de nos terres, le soutien à une économie locale durable, la mobilité écoresponsable, ainsi que la sensibilisation et l'implication citoyenne sont les grands domaines ciblés par la Ville de Saint-Pie afin de réduire son empreinte écologique.

Tel que mentionné en introduction, nous réitérons notre vision, soit faire de Saint-Pie une municipalité où l'environnement, l'économie et la vie communautaire et sociale se rejoignent harmonieusement pour le bien-être de tous ses citoyens.